

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 18 février 2025, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme NOLL Dorothea, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
Mme MORGANELLA Cecilia, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme CONCANNON Kathryn
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
Mme GARCIA Sarah
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
M. PESENTI Sébastien
M. VERARDI Tiziano

Absent excusé

M. BLANC Kevin
M. POTVIN Thierry

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme FEE Améline, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Courriers de M. Lucas Bofill
 - b) Courriers du voisinage de la Ferme Gindre-Constantin
 - c) Information de l'ACG
3. Communications du Maire et des Adjointes
 - a) Autorisations de construire
 - b) Optimalux
 - c) Ouverture d'un poste de remplacement
 - d) Réponse à une interpellation reçue au dernier Conseil municipal sur la présence de chiens de collaborateurs dans les locaux communaux
 - e) Réponse à l'interpellation de Mme Sarah Garcia sur le tournus entre les établissements de bouche
 - f) Nouvelle assistante sociale
4. Rapports des commissions
5. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de 450'000 francs pour la porter au montant de 800'000 francs
6. Propositions individuelles et questions

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précise et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. Thierry POTVIN et M. Kevin BLANC sont excusés. Elle propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant un huis clos suite au point 6.

À l'unanimité de 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accepte cette modification.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

1.1. Erreur du nombre de lits (page 490, point 4.22)

Mme Nadia MARQUES indique que l'IEPA possède 21 lits au lieu des 20 lits indiqués.

Dont acte.

Constatant l'absence de plus amples observations sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 10 oui, aucun non et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 17 décembre 2024.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Courriers de M. Lucas Bofill

Le bureau du Conseil municipal a reçu deux courriers de M. Lucas Bofill. Le premier de ces courriers, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Madame la Présidente du Conseil municipal

Référence :

Demande d'enquête par lettre du 24 mai 2024

(Conseil municipal du 18 juin 2024- point 2du PV) Lettre GISMB du 14 octobre 2024

Lettre de Me Liza Sant'ana-Lima du 16 février 2024 Lettre de Beaver Immobilier SA du 2 décembre 2024

Chère Madame la présidente du Conseil municipal, chère Dorothéa, Mesdames les Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers municipaux,

Les délibérations tenues à l'occasion de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2024, juste après la lecture de ma lettre du 24 mai de la même année, m'avaient laissé croire que ma demande était prise sérieusement et que Monsieur le Maire tiendrait l'engagement verbal qu'il a pris en fin de séance d'apporter, je cite « une réponse exhaustive aux points mentionnés dans la lettre ».

Or, en fait de « réponse exhaustive », j'ai reçu tout d'abord une lettre lapidaire du GISMB datée du 14 octobre 2024 signée par Monsieur le Maire et Président du GISMB indiquant que le Conseil Consultatif du GISMB avait décidé de « ne pas entrer en matière », sans autre explication (voir copie de la lettre). Ceci m'a obligé à faire appel, à nouveau, aux conseils de mon avocate, Me Liza Sant'Ana Lima, qui a répondu au GISMB en demandant quelles étaient les réponses apportées par le Conseil Administratif au Conseil Consultatif et qui m'a suggéré d'entreprendre la présente démarche.

La réponse ne vient ni de Monsieur le Maire, ni du Conseil Administratif du GISMB, ni du Conseil Consultatif, mais de la régie Beaver. Ce procédé de réponse « par petits bouts » est à l'image des tergiversations et du déni auxquels j'ai dû faire face entre mai 2023 et mars 2024. Du temps est inutilement perdu ; nous tournons en rond.

Cette lettre de Beaver datée du 2 décembre 2024 (voir copie) ne répond pas à l'une des objections majeures (voir point 16 document annexe) que nous avons soulevée quant à la validité juridique du contrat de bail +obligations d'horaires à respecter (cf. Courrier de Me Sant'Ana Lima à Beaver Immobilier SA, du 16 février 2024). De plus, elle contient de nombreuses inexactitudes - voire des mensonges attentant à ma réputation personnelle et professionnelle-. Son contenu reporte toute la responsabilité sur moi, probablement pour m'intimider une fois de plus, et pour m'induire à abandonner.

Si j'ai fait appel au Conseil municipal par ma lettre du 24 mai 2024 -et je vous remercie encore, ainsi que tous les membres du Conseil municipal qui ont voté à l'unanimité en faveur de l'enquête que je demandais, ce n'est pas pour me retrouver encore enfermé dans ce cercle de déni six mois après, qui plus est, diffamatoire.

En annexe sont reprises point par point les différentes contre-vérités contenues dans la réponse de la régie Beaver datée du 2 décembre 2024. J'ai conservé les échanges de courriels au cas où je devrais saisir le Tribunal administratif de première instance, si je dois finalement me résoudre à y recourir. En effet, je ne peux en aucun cas accepter, en plus d'une perte financière importante, la présentation trompeuse faite par la régie portant une atteinte considérable à mon image et à ma réputation professionnelle.

Pour ne citer que les quatre mensonges les plus criants préjudiciables à mon activité et à mon image en tant que gérant de la buvette :

- 1) La régie maintient que je n'ai ouvert la buvette que le 1er juin 2023 ; c'est faux : l'ouverture a eu lieu le 9 mai, quelques jours après l'autorisation d'exploiter de la PTN, du 2 mai. Et pour preuve, j'avais recruté ma collaboratrice de salle dès le 8 mai 2023 et un autre employé à compter de cette date ; mais la régie préfère insister sur le 1er juin pour ne pas reconnaître que, par sa faute, j'ai été privé de matériel de cuisine chaude (four et piano de cuisson à gaz) pendant trois semaines coïncidant avec la période cruciale du lancement de mon activité et la saison de football ;*
- 2) La réclamation des frigos a été faite dès le mois de février 2023 dans mon dossier de candidature et au cours des réunions avec Messieurs Ricardo Muñoz et Joël Schmulowitz précédant l'attribution du mandat ; si j'ai eu une faiblesse, c'est d'avoir eu la naïveté de me fier à la probité de mes interlocuteurs et d'indiquer avec trop de retenue les besoins d'équipement pour une cuisine devant passer avec succès les révisions administratives de la PCTN ;*

3) Le problème des gouttières et de toiture était bien connu de l'administration municipale et du GISBM avant mon arrivée et l'attribution du mandat, puisque le mail du 26 juin 2023 de la régie mentionnait que les travaux de réfection étaient prévus pour septembre 2023, date plusieurs fois renvoyée par la suite ; le budget des travaux avait dû être approuvé dès l'année précédente ; li conviendrait d'obtenir les budgets annuels du GISMB postés sur le site CMNet pour en avoir le cœur net ;

4) Enfin, la régie prétend que j'ai demandé à mettre fin au contrat de manière anticipée. Ceci est un autre mensonge flagrant ! J'ai sollicité une **médiation** (voir la proposition contenue en conclusion de la lettre de mon avocate datée 16 février 2024 et se référant à l'article 21 du « contrat de bail » qui le prévoyait). En effet, je pensais pouvoir rétablir en bonne partie la situation financière de ma Sàrl après les travaux de réfection de la toiture en tenant la buvette jusqu'à la fin de la saison 2024. J'avais des commandes de banquet pour le printemps 2024. Mais c'est la régie (au nom du GISBM) qui a délibérément refusé la médiation en conclusion de sa réponse du 1er mars 2024 (« au vu de ce qui précède, vous comprendrez que le bailleur... n'entend pas soumettre le litige auprès du Bureau de la médiation »). C'est donc la régie et le GISBM qui ont préféré une résiliation anticipée, me privant de cette possibilité de renflouement de mes finances. Ayant déjà entendu des rumeurs concernant des discussions pour un nouveau gérant, j'ai considéré à ce moment-là que j'avais tout à perdre en persistant dans un climat aussi hostile. J'ai donc accepté cette proposition. Mais la résiliation anticipée n'est ni mon projet ni n'a été proposée par mon avocate.

En revanche, nous avons proposé un arrangement qui n'a pas été accepté par la régie Beaver, aggravant mes pertes, car j'ai beaucoup perdu dans cette histoire. D'abord ma santé physique et morale, mais aussi à peu près l'équivalent de deux années de salaire, à savoir la totalité de mes économies (en plus du capital de la Sàrl de 21.000 CHF) et l'absence totale de rémunération entre août 2023 et juillet 2024. Autant j'avais prévu de ne pas pouvoir me rémunérer pendant un an, autant je ne peux pas accepter :

- 1) De n'avoir récupéré que 48% du prix des 2frigos (3'776 CHF sur 7'856 CHF),
- 2) D'avoir été privé de la possibilité de profiter d'une activité pleine pendant la saison 2024 une fois les travaux de réfection de la toiture effectués,
- 3) De devoir supporter les pertes financières dues aux manquements que j'ai exposés dans ma lettre du 24 mai 2024 et qui sont totalement de la responsabilité du GISBM et/ou de la régie, ainsi que la baisse d'activité dès la saison pluvieuse liée aux gouttières et d'avoir dû payer le loyer alors que la salle était impropre à la réception de public ;
- 4) Une bonne partie de ces pertes financières sont aussi liées au fait que, pour respecter les horaires d'ouverture imposés par le contrat de bail, j'ai dû engager du personnel de salle, inclus les dimanches à de nombreuses reprises, ce qui a engendré des frais de personnel et charges sociales très supérieurs au chiffre d'affaires généré pendant les heures creuses, mais de présence contractuellement imposée.

Je précise que j'ai demandé à plusieurs reprises, verbalement et par écrit, de pouvoir dialoguer avec les membres du Conseil Administratif du GISMB et du Conseil Consultatif, car je pensais qu'il y avait de réelles possibilités de bien exploiter ce local et j'étais disposé à y apporter toutes mes compétences et mon énergie -déjà reconnues-. Mais les réponses ont toujours été expéditives et négatives.

L'annexe ci-jointe répond point par point aux allégations mensongères ou biaisées de la régie Beaver, en citant/référant tous les échanges de courriels depuis février 2023.

Sur ces bases, je demande au Conseil municipal de Collex-Bossy de :

- Inscrire la présente demande d'enquête à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 18 février 2025 ;
- Obtenir de la régie Beaver un rectificatif clair et incontestable quant au contenu de sa lettre du 2 décembre 2024 eu égard aux mails contradictoires relevés dans l'annexe ci-jointe ;
- Faire cesser les attermolements concernant l'enquête que j'ai demandée. A défaut d'une enquête en bonne et due forme (donc indépendante de la régie Beaver), je pourrais envisager l'octroi d'une compensation pour le préjudice subi ; je l'estime à soixante mille francs suisses (60.000 CHF) au minimum ;
- M'octroyer un accès à CMNet afin que je puisse prendre connaissance des documents budgétaires du GISMB relatifs à l'année 2023.

Dans l'espoir d'être compris et de mettre un terme satisfaisant à cette affaire pénible pour tous, je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ma requête, et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente du Conseil municipal, l'expression de mes salutations distinguées.

Lucas Bofill »

La Présidente explique qu'à ce courrier a été annexé un autre courrier daté du 11 février 2025. Ce dernier, lu par la Présidente, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Chère Dorothea,

Pour compléter le dossier, ci-joint courrier de Me Sant'Ana-Lima daté du 16 février 2024 auquel je fais référence dans ma lettre à diverses reprises, entre autres (mais pas seulement) au point 4 de la lettre et aux points 16, 17 de l'annexe.

J'ai été pris par l'intention de ne pas trop alourdir le dossier, mais il est important que vous ayez aussi ce courrier du 16 février 2024 pour prouver mes dires par rapport aux affirmations de la régie Beaver.

Je te prie donc de l'inclure dans le dossier pour référence, en te laissant juge de la nécessité de le lire, ou pas, en séance du Conseil municipal de mardi prochain 18 février 2025.

Merci et cordiales salutations,

Lucas Bofill »

La Présidente explique que ces courriers ont retenu toute l'attention du Conseil municipal. Le groupement du stade Marc-Burdet possède un conseil consultatif par lequel chaque demande doit passer. Ce conseil regroupe deux conseillers municipaux de chacune des quatre communes. La prochaine séance du conseil consultatif est agendée au 13 mars 2025. Tous les documents seront transmis aux membres du conseil consultatif. Un point permettant de reprendre ce dossier sera rajouté à l'ordre du jour de la séance du 13 mars. Il avait été traité lors de la séance du conseil consultatif en septembre 2024. La majorité des membres n'avaient pas souhaité entrer en matière.

Mme Cecilia MORGANELLA souhaite poser quelques questions, car cela fait déjà un moment que M. Lucas Bofill interpelle la commune.

« Vu des difficultés rencontrées par les exploitants précédents

Vu le courrier du 24.05.2024 adressé au Conseil municipal de Collex demandant qu'une enquête soit effectuée concernant plusieurs anomalies constatées avant ou pendant la prise des locaux.

Vu notre décision de demande d'enquête du 18.06.2024

Vu la réponse du groupement GISMB "n'entrant pas en matière"

Vu la position de la régie qui n'a clairement pas répondu aux allégations de M. Lucas Bofill, bien au contraire.

Étant donné que la Commune de Collex-Bossy participe aussi financièrement à la gestion du stade.

Vu le courrier de M. Lucas Bofill du 30.01.2025 adressé à nouveau au Conseil municipal de Collex-Bossy.

Avons-nous un rapport officiel indiquant que la cuisine était en état avant la remise des clés à M. Lucas Bofill ? Si oui, pourrions-nous obtenir une copie de ce rapport ?

Par ailleurs, M. Lucas Bofill indique avoir dû acquérir deux frigos qui étaient indispensables pour pouvoir passer la révision administrative de la PCTN. Quelle est votre position à ce sujet ?

Pourquoi avons-nous loué un local où il était évident que d'importants travaux devaient être effectués sur la toiture ?

Pourquoi avez-vous refusé la médiation demandée alors qu'elle était prévue dans le contrat ? »

Mme Dorothea NOLL indique que ces questions seront relayées au conseil consultatif du 13 mars. M. Frédéric Betto et elle-même feront en sorte d'y apporter des réponses.

Mme Rose Marie MOTA imagine que les conseillers des autres communes membres du conseil consultatif ne portent pas autant d'intérêt à la buvette, étant plus éloignés de celle-ci. Elle demande si la commune de Collex-Bossy peut faire quelque chose, s'ils refusent à nouveau d'entrer en matière. Elle ne souhaite pas présager d'un avis négatif, mais se demande pourquoi leur avis changerait.

Mme Dorothea NOLL répond que la présence de nouveaux éléments pourrait faire changer leur avis.

Mme Rose Marie MOTA poursuit en demandant si le conseil consultatif est le seul qui puisse traiter cette affaire.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il faudrait relire les statuts du GISMB afin de répondre à cette question. Il explique que le conseil consultatif a été créé pour donner une fenêtre de vision au délibératif de chaque commune sur le fonctionnement du stade Marc-Burdet. Le conseil consultatif représente le canal principal. Il peut se saisir ou non de cette interpellation.

Mme Nadia MARQUES indique avoir retenu, en lisant les courriers, que M. Lucas Bofill souhaitait une médiation. Elle ne comprend pas pourquoi cela n'a pas pu se faire, étant donné que cela était dans le contrat de bail. De plus, la lettre de M. Lucas Bofill indique qu'en 2024 il aurait pu travailler sans difficultés, étant donné que la buvette était en état.

Mme Dorothea NOLL prend note de cette remarque et demande de faire confiance aux deux représentants pour le conseil consultatif du 13 mars. Ils demanderont des réponses.

2.2. Courriers du voisinage de la Ferme Gindre-Constantin

Le bureau du Conseil municipal a reçu 19 courriers de la part du voisinage de la Ferme Gindre-Constantin. À défaut de pouvoir tous les lire lors de ce Conseil municipal, la Présidente cite les dates de réception et les noms des personnes qui les ont envoyés. Elle rappelle que le 28 novembre 2024 a eu lieu une séance du voisinage avec la mairie et que le 26 novembre 2024 et le 8 janvier 2025 ont eu lieu des séances de la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin.

Ferme Gindre-Constantin, liste des emails/téléphones de doléances reçus depuis le dernier Conseil municipal du 17 décembre 2024

	Date	Expéditeur
1	26.12.2024	M. Marques Lourenço
2	04.01.2025	M. Randy Moret
3	07.01.2025	M. Marques Lourenço
4	26.01.2025	Mme Delphine Poussin
5	29.01.2025	M. Randy Moret
6	30.01.2025	Mme Anne-Virginie Lucot et M. Jean-Paul Lucot
7	04.02.2025	M. Marques Lourenço
8	10.02.2025	Mme Delphine Poussin
9	10.02.2025	Mme Delphine Poussin
10	11.02.2025	Mme Clotilde Forsyth-Rey
11	11.02.2025	Mme Clotilde Forsyth-Rey
12	11.02.2025	M. Philippe Benguerel (par téléphone)
13	11.02.2025	Mme Judith Benguerel

14	11.02.2025	M. Randy Moret
15	14.02.2025	Mme Anne-Virginie Lucot et M. Jean-Paul Lucot
16	15.02.2025	M. Randy Moret
17	15.02.2025	M. Jason Forsyth
18	17.02.2025	M. Charles Antoine
19	18.02.2025	M. Jason Forsyth

La présidente informe toutes ces personnes que tous les mails sont traités et font partie du dossier de la Ferme Gindre-Constantin. Ils contribueront aux discussions qui auront lieu le 5 mars lors de la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin. Elle précise que des photos et vidéos ont été jointes à certains courriers. Le Conseil municipal ne minimise pas la situation, mais chaque situation prend du temps à être réglée.

Mme Rose Marie MOTA demande si ces courriers seront mis dans le dossier avant le 5 mars.

Mme Cecilia MORGANELLA ajoute qu'il y a beaucoup de courriers et que cela serait favorable afin d'avoir le temps de les lire.

Mme Dorothea NOLL répond que ces courriers seront mis dans ce dossier.

Mme Odile TAHÉRI demande si les conseillers ne faisant pas partie de cette commission auront aussi accès aux courriers.

Mme Dorothea NOLL répond que la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin est ouverte à tous.

2.3. Information de l'Association des Communes Genevoises

La Présidente rappelle l'octroi par l'ACG de la subvention d'investissement de 1'000'000CHF pour la commune du Grand-Saconnex pour l'achat de matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée. Cela avait été traité en octobre 2024 et aucune opposition n'a été adoptée. Cette décision d'octroi de subvention est donc validée.

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions par rapport au document reçu.

Mme Nadia MARQUES remarque qu'il y a des abattages d'arbres. Elle demande si des replantations sont prévues.

M. Ricardo MUÑOZ répond que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature prend position par rapport aux éventuelles compensations d'arbres abattus. Certains arbres ne peuvent pas être touchés, d'autres peuvent, et encore d'autres doivent être compensés. Cela n'est pas systématique.

Mme Odile TAHÉRI demande des nouvelles concernant la route de Collex 270, Bourquin Jacqueline. Elle rappelle qu'il y a quelques temps un problème de parcelle a été relevé. Elle demande si des vérifications ont été effectuées. La même autorisation apparaissait pour deux parcelles avec des noms différents. Elle demande si cela était inclus dans la demande de complément d'informations du 16 septembre 2024.

M. Ricardo MUÑOZ répond que le sujet des parcelles ne l'a pas marqué.

Mme Odile TAHÉRI clarifie que le même projet apparaissait sur deux parcelles avec des numéros différents. Elle avait signalé cela et il lui avait été répondu que des vérifications seraient faites.

M. Ricardo MUÑOZ explique que cette vérification a probablement été faite par le service cantonal du foncier. La demande de complément concernait, quant à elle, la gestion des conteneurs à déchets, pour éviter que les conteneurs soient visibles depuis la rue en dehors des périodes de levée.

Note de la Secrétaire générale : il s'agit bien de la même parcelle dans la demande de démolition et la demande d'autorisation de construire soit la parcelle n° 87 et non 82. Il s'agit d'une erreur de la mairie dans la retranscription de ce numéro.

3.2. Optimalux

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

La commune a été informée de la décision de déployer la mesure Optimaux sur le territoire communal. Il s'agit d'un projet cantonal qui consiste à éteindre l'éclairage public sur les routes cantonales. Ce projet est un test d'une année. Dans l'immédiat, il consiste à démonter les fusibles pour éteindre l'éclairage public. À la fin de la période de test, le canton décidera quelle suite il donnera à ce projet. Cela débutera en semaine 15, soit à partir du 7 avril. Les points indiqués en vert sur les cartes mises sur CMNet resteront allumés. Les points blancs seront éteints.

M. Tiziano VERARDI souhaite que la commune reste très vigilante par rapport à ce projet. Il n'est pas encore en cours, mais un lampadaire défectueux était déjà éteint la veille. Il a évité de justesse de renverser un enfant sur une trottinette. Il faut trouver une manière de rapporter cela au canton avant qu'il n'y ait un accident.

M. Ricardo MUÑOZ se renseignera si le lampadaire éteint est cantonal ou communal afin d'analyser au mieux cette remarque.

M. Sébastien PESENTI demande si la commune a déjà reçu des retours de la part des habitants par rapport au projet déjà en cours d'extinction de lampadaires communaux.

M. Ricardo MUÑOZ explique que cela fait un mois que l'extinction partielle des lampadaires communaux est en cours. Deux avis ont été reçus. Le premier concerne le chemin de l'Orcy et l'autre la ruelle Saint-Clément. M. Reto Huonder et lui-même analysent les remarques reçues et la commune se positionnera sur une éventuelle correction de la situation.

M. Sébastien PESENTI conclut que, si les habitants de la commune voient un éventuel danger, il faut le communiquer à la mairie.

Mme Dorothea NOLL rappelle qu'il s'agit d'une phase de test et que tout retour est demandé en mairie. La population doit participer, car les conseillers ne peuvent pas tout voir.

Mme Odile TAHÉRI sait que la mairie a déjà communiqué sur la nécessité de voir et d'être vu, mais elle suggère une dernière communication juste avant l'instauration du projet.

M. Skander CHAHLAOUI rappelle que la phase test qui a été annoncée concerne les axes cantonaux, à savoir la route des Fayards et la route de Collex. Des informations ont déjà été communiquées concernant les autres zones. Si les conseillers souhaitent communiquer sur l'opération Optimalux, cela peut se faire rapidement par le biais des réseaux sociaux de la commune.

Mme Odile TAHÉRI est favorable à cela.

M. Skander CHAHLAOUI en prend note.

Mme Sarah GARCIA demande si, durant cette année de phase test, il serait envisageable d'anticiper afin de trouver un autre système, par exemple des lumières intelligentes.

M. Ricardo MUÑOZ répond que la commune n'a pas la maîtrise du projet Optimalux. Le canton gère l'éclairage sur les routes cantonales. Le projet a été décrit pour les lampadaires communaux et est en attente d'être discuté par la commission sécurité et la commission territoire. Les impacts techniques et financiers ont été évoqués.

M. Skander CHAHLAOUI rappelle que, lorsque la commune avait décidé d'éteindre certains secteurs de la commune d'une heure à cinq heures du matin, le bilan de la phase s'est basé sur les retours de la population à la commune ainsi que des rapports de la police par rapport à toutes les infractions qui ont été signalées. Il suggère d'adopter la même position, à savoir relancer la population à la fin de l'année pour obtenir leurs avis et communiquer avec la commission sécurité et la commission territoire pour tous les éléments sécuritaires.

3.3. Ouverture d'un poste de remplacement

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire informe que, dans le courant du printemps, sera publié une annonce pour l'ouverture d'un poste de remplacement, car une collaboratrice de la mairie prend un congé sabbatique. Il s'agit d'un poste temporaire, le temps de remplacement de cette personne.

Mme Martine ROSET clarifie que l'annonce pour ce poste sera en ligne dès la semaine prochaine.

3.4. Réponse à une interpellation reçue au dernier Conseil municipal sur la présence de chiens de collaborateurs dans les locaux communaux

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Après l'analyse du statut et du règlement du personnel ainsi que du règlement d'utilisation des locaux communaux, rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que des collaborateurs soient accompagnés de leurs chiens sur leur lieu de travail. En revanche, il est clair que ces pratiques ne doivent pas se réaliser dans les locaux d'accès publics pour prévenir d'éventuelles phobies ou allergies. À ce jour, deux collaborateurs se font accompagner par leurs chiens.

Mme Nadia MARQUES demande si cela signifie que les locaux de la mairie ne sont pas un lieu public.

M. Ricardo MUÑOZ répond que les locaux communaux comprennent des locaux publics et des locaux réservés à l'administration, qui ne sont donc pas publics.

3.5. Réponse à l'interpellation de Mme Sarah Garcia sur le tournus entre les établissements de bouche

(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)

Lors du dernier Conseil municipal, Mme Sarah Garcia a souligné que, bien qu'il existe un tournus entre les vigneron, il n'existe pas de tournus entre les établissements de bouche à Collex-Bossy pour les événements organisés par la commune. Ce sujet a été traité avec l'administration. Une liste exacte sera tenue afin d'appliquer scrupuleusement un tournus pour que tous les établissements de bouche puissent être sollicités, que cela soit pour les événements de cohésion sociale, de culture, des manifestations ou des représentations officielles.

3.6. Nouvelle assistante sociale

(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)

Après le départ de Mme Nicole Aubert, le poste de responsable de la cohésion sociale est vacant. Pour satisfaire aux exigences du département de la cohésion sociale, une nouvelle assistante sociale a été engagée. Il s'agit de Mme Lauriane Mermoud qui officie depuis 2019 en tant qu'assistante sociale dans un centre d'actions sociales de la rive droite. Elle rejoindra l'équipe le 1^{er} juin 2025. Dans l'intervalle, pour continuer à garder les liens avec les associations, les seniors et les jeunes, Mme Margarida Barros a accepté d'augmenter de 20% son temps de travail pour traiter les urgences en lien avec la cohésion sociale.

Mme Nadia MARQUES demande le taux d'occupation du poste temporaire qui s'ouvre ainsi que le taux qu'occupera Mme Lauriane Mermoud.

M. Skander CHAHLAOUI répond que la future responsable de la cohésion sociale occupera le poste à 70%, au lieu des 80% qu'occupait Mme Nicole Aubert.

Mme Martine ROSET répond que le poste temporaire est à 70%.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

« Rapport de la commission Cohésion sociale et culture

Tout d'abord, durant la séance du 12 février, nous avons procédé à l'adoption du procès-verbal du 11 décembre, puisque la séance du mois de janvier avait été annulée.

Concernant la culture, un retour sur les derniers événements a été effectué. Il s'agissait du concert de piano à la chapelle très apprécié, bon enfant, ainsi que de la soirée Inde qui a rencontré une très bonne fréquentation (140 personnes).

Puis, nous avons abordé une discussion sur le futur projet d'aménagement de la chapelle, déconnecté du concept des Houchettes, à reprendre et poursuivre. Une réflexion et des choix doivent être opérés. S'en est suivi la présentation de la saison culturelle 2025-2026. Quelques modifications à opérer ainsi qu'un ajustement de date pour la production du mois de juin prochain nous ont été annoncés.

Enfin, nous avons terminé avec une discussion sur la commune, avec la question de la synergie souhaitée pour culture et manifestations pour la prochaine législature.

Dans le cadre de la cohésion sociale, un représentant de la mairie nous a informé de l'engagement de la personne qui occupera le poste de responsable dont vient de nous parler M. Skander Chahlaoui. Nous l'inviterons prochainement au sein de la commission pour faire sa connaissance.

Puis, le programme des activités seniors pour janvier à juin nous a été présenté.

S'en est suivi le projet IEPA lié au projet Houchettes qui a, à son tour, permis des premiers échanges.

Enfin, concernant les actions intercommunales de la rive droite, nous avons appris avec regret que le camp d'été pour les enfants a été annulé faute d'inscriptions, mais au contraire que les soirées Autonomia avait rencontré un franc succès auprès des jeunes de notre commune. Je vous invite à consulter le procès-verbal pour davantage de détails. Merci. »

M. Skander CHAHLAOUI corrige que le camp d'été est maintenu les deux semaines, mais que le camp de ski du mois de février a été annulé. De plus, une aide d'urgence de 2'500 CHF a été octroyée pour la crise actuelle qui sévit en République Démocratique du Congo.

4.2. Commission Infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Lors de la séance du 20 janvier 2025, la pose d'une barrière dans les bois à Bossy en direction de Bois-Chatton a été discutée. Les prix ont été présentés et le canton souhaite qu'il prenne en charge une barrière et que la commune prenne l'autre en charge. Cette somme est relativement élevée, sachant qu'il s'agit d'une phase test pour une année. Pour l'instant, la commission attend le positionnement du canton. L'idée serait plutôt de partir sur une barrière. La commune ne souhaite pas investir sans avoir de retour.

Durant la séance de la veille, il a été relevé que la barrière n'apporte pas de gêne au niveau du trafic frontalier. Des ajustements sont à faire. Mme Sylvie Malherbe en parlera avec le canton.

La création d'un nouvel arrêt de bus à la route de l'Etraz, à la sortie en direction de Versoix, a été présentée. La commission est en discussion avec les TPG afin de traiter les aspects techniques de la création de cet arrêt de bus.

L'idée de créer un parking derrière le radar sur la route de Collex a aussi été relevée. Cela avait été suggéré lors du dernier Conseil municipal et est en cours de traitement. M. Skander Chahlaoui est en contact avec la Fondation des Parkings pour essayer de trouver une solution au manque de places autour du centre communal.

Les travaux des SI prévus prochainement sur la route de Collex engendreront pas mal de perturbations au niveau du trafic. Les SI préconisent des déviations qui ne conviennent pas à une part de la population. Le trafic passerait normalement par la route sous Rosière. Il invite les habitants à se mobiliser si le trafic devait passer par-là.

Un atelier est prévu pour la route d'Ornex suite à la votation qui a eue lieu à ce sujet. Le but est de discuter et de trouver la meilleure solution pour l'aménagement de cette route.

Mme Dorothea NOLL précise que cet atelier sera ouvert à tous les habitants de la commune.

Mme Sylvie MALHERBE ajoute que l'atelier est actuellement agendé au samedi 5 avril. Elle doit contacter la commission infrastructures et la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy afin de confirmer cette planification et éventuellement de repousser cette date.

4.3. Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Lors de la séance du 6 janvier, la commission a traité des résultats du sondage qui avait été fait à la population concernant le nom postal de la commune (actuellement 1239 Collex et demande pour 1239 Collex-Bossy). Malheureusement ce sondage n'a pas eu le succès souhaité. La commission a obtenu 278 réponses, 132 favorables à 1239 Collex-Bossy et 146 opposées à ce changement. Un article paraîtra dans le Collex-Bossy Infos pour relater ces résultats. Elle explique que la commission a dû consulter la population, car il s'agit d'une demande obligatoire de démontrer qu'une forte majorité, ce qui n'est pas le cas ici, souhaite changer de nom.

4.4. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Les commissions Sports et manifestations du 13 janvier et du 10 février ont été annulées par souci de calendrier des protagonistes principaux. Les différentes décisions qui devaient être prises, l'ont été par mail pour veiller au bon fonctionnement des différentes manifestations communales à venir. La prochaine manifestation est la flambée du bonhomme hiver le 8 mars.

4.5. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Le 8 janvier, après un tour de table, la commission a voté à l'unanimité contre la mise à disposition, demandée par un habitant, des procès-verbaux de ses séances. Cette commission étant élargie, le reste des membres du Conseil municipal a également rejeté cette demande, à part une abstention. Dans le courrier de réponse, qui découle de cette

commission, adressé au voisinage de la Ferme, il est indiqué que la commission reste à disposition pour répondre à des questions spécifiques dont les réponses ne se trouveraient pas dans les rapports de commission.

Lors de cette même séance, M. le Maire a effectué un bilan de la discussion du 27 novembre. Il s'agissait d'une séance de coordination avec le voisinage de la Ferme, certains membres de l'exécutif, de l'administration et de la régie Beaver. Cela a donné lieu à diverses discussions. La possibilité de mettre en place une médiation a été émise afin de trouver une solution avec les différents partis pour rétablir une communication et une discussion sereine. Cette proposition a également été transcrite dans le courrier de réponse au voisinage de la Ferme.

De plus, un point de situation sur les nuisances et les pistes pour l'élaboration de solutions a été effectué. Le courrier du 26 novembre 2024 a été utilisé comme fil conducteur pour cette séance entre le voisinage de la Ferme et la commune. Différents points ont été soulevés et des solutions pour traiter ces derniers ont été amenées en commission. Dans le courrier de réponse, ces différentes nuisances ont été listées et des propositions de solutions réalisables pour réduire ces nuisances ont été évoquées. Ce courrier mentionne aussi les délais de réalisation de ces solutions, les personnes qui doivent réaliser ces différentes interventions et si ces interventions sont à la charge de la commune ou à celle des exploitants.

Il a été décidé de co-signer cette lettre de réponse qui a été envoyée le 20 janvier 2025. Les membres de la commission ont vu ce courrier de réponse pour validation avant cosignature de M. Ricardo Muñoz et de Mme Dorothea Noll.

Dans l'intervalle, le 22 janvier, M. Frédéric Betto, vice-président de cette commission et Mme Dorothea Noll, présidente, ont rencontré Mme Poussin, M. Moret, Mme Forsyth et M. Forsyth pour discuter en direct et clarifier certains aspects de fonctionnement de la commission et de la mairie. Ces personnes, représentants du voisinage de la Ferme, ont pu être écoutées afin que la commission comprenne leurs problématiques. Il leur a été proposé de lister leurs questions de manière précise afin de pouvoir les traiter lors de la séance du 5 mars de la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin. Une liste de 34 questions a été reçue en retour.

4.6. Commission ad-hoc traitant du périmètre des Houchettes

(Rapport de M. Frédéric Betto, président)

Lors de la séance du 5 février 2025, les architectes qui avaient gagné le concours pour le quartier des Houchettes ont été reçus. Ils ont présenté une amélioration du plan qu'ils avaient fait à l'époque, ainsi que trois variantes de parkings souterrains qui pourraient être réalisées. Sur base de ces trois variantes, la commission a vu M. Favarger et son plan financier, qui a été revu suite à ces trois variantes et aux changements qui ont été faits par les architectes. M. Frédéric Betto invite un maximum des membres du Conseil municipal à venir assister à la prochaine séance de commission pour discuter des différentes variantes. Des points importants et structurants pour la suite du projet seront discutés.

4.7. Séance réunie commission Cohésion sociale et culture et commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente de la commission Sports et manifestations)

Cette séance avait pour but de traiter l'aspect communication des différents événements et manifestations qui ont lieu dans la commune, afin d'optimiser et de raviver certains événements et de transmettre des informations plus générales. Il a été décidé de créer un groupe WhatsApp qui transmet uniquement des informations, de continuer les flyers et d'instaurer une newsletter dans le futur. L'emploi des bâches sera continué, avec d'éventuelles variantes.

M. Maximilien FERRILLO complète, qu'à l'avenir, les deux commissions seront peut-être réunies.

5. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de 450'000 francs pour la porter au montant de 800'000 francs

La Présidente indique que les informations, lues par la Secrétaire et retranscrites ci-dessous, se trouvent sur CMNet.

« Concerne : droit d'opposition des conseils municipaux
décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 11 décembre 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous transmettre la fiche de synthèse relative à la décision du 11 décembre 2024 de l'Assemblée générale de l'ACG, afin de répondre aux exigences de l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes (LAC - B 6 05) relatif au droit d'opposition des conseils municipaux.

Art. 79 Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition des conseils municipaux

1. *Les conseils municipaux des communes peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises portant sur :*
 - *la modification de ses statuts ;*
 - *la modification du montant des contributions annuelles des communes en sa faveur ;*
 - *tes domaines de subventionnement du Fonds intercommunal, prises au titre de l'article 27, alinéa 2, de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, du 3 avril 2009.*
2. *Les décisions précitées sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les conseils municipaux ;*
 - a) *de deux tiers au moins des communes, ou*
 - b) *d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.*

Les conseils municipaux se prononcent par voie de résolution. »

La Présidente explique que le droit d'opposition concerne la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de 450'000 CHF pour la porter à 800'000 CHF. Elle demande si un membre du Conseil municipal s'oppose à cette décision de l'ACG.

M. Michael KENDE demande s'il y a des informations sur quels sports cela concerne.

M. Skander CHAHLAOUI répond que Team Genève est un contrat d'engagement et d'objectifs qui est fixé entre le canton, avec le soutien des communes, et les sportifs genevois d'élite qui visent essentiellement les championnats du monde et les Jeux Olympiques. Il donne l'exemple de Tanguy Naef, skieur médaillé aux championnats du monde, qui est soutenu par le canton et les communes via cette enveloppe.

Aucun conseiller municipal n'exprimant d'opposition, la Présidente conclut que le Conseil municipal n'exercera pas son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de 450'000 francs pour la porter au montant de 800'000 francs.

6. Propositions individuelles et questions

6.1. Terrain synthétique Stade Marc-Burdet

(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI demande des nouvelles de ce projet. Le terrain d'entraînement est un champ de terre. De nombreux entraînements sont annulés.

M. Ricardo MUÑOZ répond ne pas pouvoir en parler pour le moment, car ce point est à l'ordre du jour du conseil consultatif du 13 mars.

6.2. Rond-point de la pomme

(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI demande des nouvelles de ce projet.

Mme Sylvie MALHERBE répond qu'elle a rencontré l'Office cantonal du génie civil le 30 janvier par rapport au plan d'exécution. Pour le moment, aucune autorisation n'a été déposée. La position est toujours d'enlever le rond-point. Les conseillers seront prévenus lorsque la demande d'autorisation de construire sera déposée.

6.3. Décharge Crest-d'El

(Question de M. Tiziano Verardi)

M. Tiziano VERARDI demande si l'autorisation a été déposée pour la décharge au Crest-d'El.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il n'y a eu aucun mouvement par rapport à ce projet.

M. Tiziano VERARDI demande comment expliquer le fait qu'il n'y ait plus de mouvement, cela étant bien sûr positif.

M. Ricardo MUÑOZ répond que ce sujet n'a pas été oublié. Il a eu l'occasion, lors de ses différentes rencontres avec le GESDEC, de demander pourquoi le dossier n'apparaissait pas, la commune étant en attente de l'étude d'impact du deuxième projet qu'il doit fournir à la commission territoire. Actuellement, il imagine que le GESDEC s'occupe d'autres projets ainsi que de situations de préparation à l'interne.

6.4. Décharge Bossy

(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI demande quelles informations possède la commune au sujet d'une éventuelle décharge à Bossy.

M. Ricardo MUÑOZ répond que les informations que possède la commune, au niveau de la décharge de type D, sont que des sondages auraient lieu ou seraient en cours de préparation sur le site numéro 1 qui est le site sur le versant Saint-Genis à Satigny. Apparemment, ce qui serait en train de se détecter coïnciderait avec les hypothèses du GESDEC.

M. Sébastien PESENTI demande si la commune a reçu des retours de la grande décharge qui se ferait éventuellement à Chavannes. Cela correspondrait à des terrains gigantesques le long de la Versoix. Il demande si la commune a des informations à ce sujet.

M. Ricardo MUÑOZ répond que, cela se situant sur le territoire vaudois, la relation avec le projet se passe au niveau cantonal et non communal. Il rappelle que le Conseil municipal a déjà manifesté sa désapprobation du projet à travers une résolution votée le 18 juin 2024.

6.5. Quartier des Houchettes

(Intervention de Mme Nadia Marques)

Mme Nadia MARQUES exprime qu'elle est inconfortable par rapport à la commission du quartier des Houchettes qui aura lieu le lendemain, car il est question d'étudier des plans financiers avec la taille des parkings, sans savoir ce qui a été décidé au niveau des infrastructures sur le chemin de la Fruitière et sur le chemin des Chaumets. Certes, il y a besoin d'un parking, mais la commune parle déjà d'un plan financier, sans connaître les aménagements qui se feront dans les alentours. Elle comprend que l'entrée et la sortie du parking seront sur la route de Collex.

M. Frédéric BETTO répond que l'entrée ne sera pas sur la route de Collex, mais sur la route des Houchettes. Le plan financier sera discuté, mais il ne sera, pour le moment, pas demandé de l'approuver. Les dimensions du parking seront aussi discutées, comme lors de la commission précédente à laquelle il n'y avait pas assez de monde pour prendre une décision. La décision de la taille du parking aura forcément des impacts sur les montants de l'investissement. Il s'agit pour l'instant d'une simple présentation. Certaines questions liées aux parkings doivent être réglées rapidement pour pouvoir avancer.

6.6. Précision type décharge

(Intervention de Mme Odile Tahéri)

Mme Odile TAHERI souligne que la décharge, que M. Ricardo Munoz a appelée de type D, est de plus en plus appelée de type D-E dans divers documents. Plus les lettres avancent dans l'alphabet, plus les matériaux toxiques stockés sont polluants. Il faut rester extrêmement vigilants par rapport à cette dérive.

* * *

La séance est levée à 20h46 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente sonne la fin de la séance à 21h17.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

La vice-présidente du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Améline Fee